

Lundi 31 août 2020, Plan d'Aups Sainte-Baume

Chers membres du Conseil de Parc,

**Samedi 3 octobre 2020**, le Conseil de Parc organise sa quatrième **Assemblée plénière** au Beausset. Ainsi que le stipulent nos statuts et notre règlement intérieur (cf. <http://www.cddpnrsaintebaume.fr/qui-sommes-nous-cu-siam/composition-composicion/>), tous les deux ans, notre assemblée procède à l'élection des membres du Conseil d'orientation, instance décisionnelle du Conseil de Parc qui comprend 22 titulaires et 22 suppléants répartis comme suite.

Collège	Sous-collège	Titulaires	Suppléants
Acteurs vie associative	Environnement, biodiversité et éducation à l'environnement et au développement durable	3	3
	Patrimoine et culture	3	3
	Loisirs et sports de nature	3	3
Acteurs socio-professionnels	Forêt	3	3
	Agriculture	3	3
	Acteurs économiques et entrepreneuriat	3	3
Citoyens	Citoyens	4	4

2014-2016, 2016-2018, 2018-2020, trois mandats se sont déjà succédés depuis la création de notre structure participative de conseils et de propositions. Il est venu le temps de renouveler le mandat de celles et ceux qui ont œuvré ces deux dernières années pour assurer la participation citoyenne au projet de territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Afin de préparer au mieux le renouvellement des membres du Conseil d'orientation, nous tenions à vous rappeler les **règles de fonctionnement et d'élection** que nous nous sommes fixées.

ELECTEUR	CANDIDAT
<p>Ne pourront participer aux votes que les membres qui auront confirmé, <b>avant le 28 septembre 2020</b>, leur engagement au sein du Conseil de Parc en renvoyant leur <b>bulletin annuel d'adhésion</b> à l'adresse <a href="mailto:conseil.developpement@pnr-saintebaume.fr">conseil.developpement@pnr-saintebaume.fr</a>. Aucune inscription ne pourra prendre effet le jour-même.</p> <p>Si vous vous êtes acquitté de cette formalité et que vous êtes absent le samedi 3 octobre, vous pouvez vous faire représenter en nous retournant un <b>pouvoir</b>. Sachez que vous êtes dans l'obligation de donner procuration à un membre de votre propre collège de rattachement. Une seule et même personne ne peut détenir plus de deux pouvoirs.</p>	<p>Les candidat.e.s au Conseil d'orientation devront se faire connaître <b>avant le 21 septembre 2020</b>. Il leur faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* dans un premier temps, déposer leur candidature aux <b>postes de titulaire ou de suppléant</b>,</li> <li>* et éventuellement, dans un second temps, préciser s'ils souhaitent accéder, en cas d'élections aux postes précités, aux <b>fonctions de vice-président de son collègue et de président du Conseil de Parc</b>. Pour ce faire, une profession de foi doit être déposée.</li> </ul> <p>Les <u>titulaires et les suppléant.e.s</u> du Conseil d'orientation sont élus par sous-collège. Dans chaque collège, les titulaires élisent leur <u>vice-président.e</u> qui devient membre du bureau. La.le <u>Président.e</u> du Conseil de Parc est élu.e par l'ensemble des titulaires.</p>

Vous trouverez en annexe à ce courrier :

- la liste de vos représentants actuels au sein du **Conseil d'orientation** (mandature 2018-2020),
- le **bulletin de d'adhésion** annuel au Conseil de Parc pour l'année 2020-2021,
- le **formulaire de candidature** (pour intégrer notre Conseil d'orientation et y représenter vos pairs),
- ainsi qu'un modèle de **pouvoir** (à nous adresser si vous ne pouvez être présent le 3 octobre au Beausset mais que vous souhaitez exprimer votre voix).

Si par ailleurs vous souhaitez obtenir plus d'informations sur notre Conseil de Parc et ses actions, nous vous invitons à consulter notre site internet sur [www.cddpnrsaintebaume.fr](http://www.cddpnrsaintebaume.fr). Nous restons également à votre entière disposition pour répondre à vos questions et souhaitons vous compter nombreux pour ce moment important de l'année 2020.

Bien cordialement,



Nikola WATTÉ,  
Président du Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume